



CHAUFFEURS ACCOMPAGNATEURS

MISSIONS

- Conduire les véhicules de la délégation et transporter des personnes en situation de handicap lors de sorties, séjours ou pour tout autre évènement organisé par la délégation.
- Transporter du matériel pour le déménagement d'un adhérent.
- Aller chercher du matériel donné à la délégation.

SECURITE

- Le chauffeur est responsable de la sécurité des passagers. (C'est à lui et non aux passagers de prendre toute décision relative à la sécurité du transport)
- Il est obligatoire d'attacher les personnes avec les ceintures bleu clair, la ceinture centrale de certain n'est pas suffisante.
- Lors du transfert des fauteuils, les warnings doivent être mis en route.
- Le chauffeur aura une formation pour remplir en toute sécurité sa mission.

TACHES

- Faire un état des lieux du véhicule.
- Vérifier la présence d'une trousse de pharmacie et d'une couverture de survie.
- Fixer les fauteuils et attacher les personnes handicapées pour assurer leur sécurité. Savoir utiliser la rampe et assurer le transfert des personnes.
- Adapter sa conduite aux personnes transportées.
- Respecter les consignes de sécurité, d'installation et de descente des adhérents ainsi que le code de la route.
- S'assurer de la sécurité morale et physique du groupe et de chaque participant.
- Si le niveau de la jauge d'essence est en dessous du milieu, ayez l'obligeance de prendre le temps de faire le plein.
- S'assurer de la propreté du véhicule après chaque déplacement.
- Remplir la fiche kilométrique du véhicule. Noter dans le cahier de liaison (à l'accueil) toute anomalie détectée dans le véhicule.